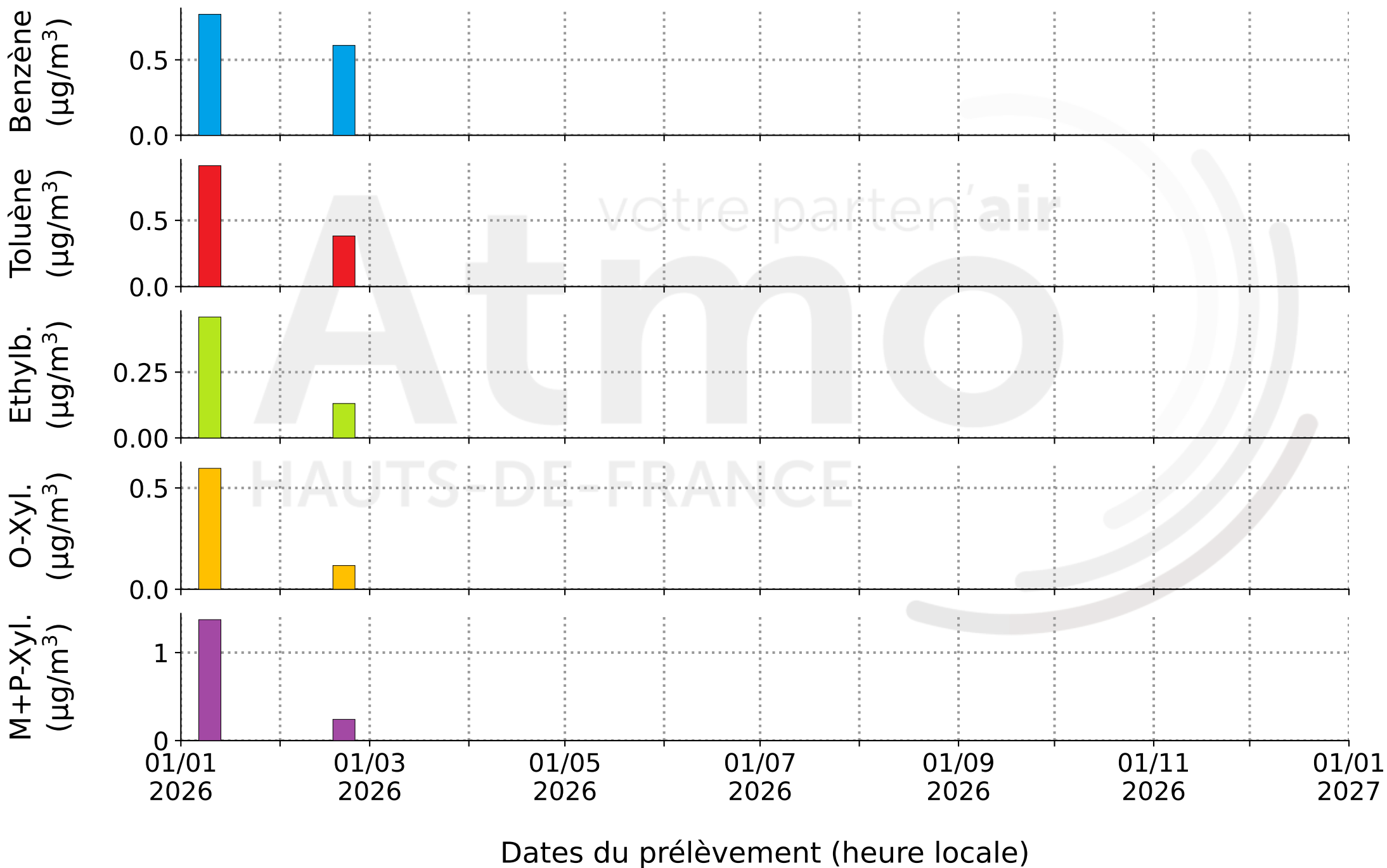


Concentrations en BTEX à Saint-Laurent-Blangy (AR2) en 2026



Début du prélèvement (heure locale)	Fin du prélèvement (heure locale)	Benzène ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Toluène ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Ethylbenzène ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	O-Xylène ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	M + P-Xylène ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)
06/01/2026 14h10	13/01/2026 12h24	0.80	0.91	0.46	0.60	1.37
17/02/2026 12h15	24/02/2026 09h56	0.60	0.38	0.13	0.12	0.24

Atmo
votre parten'air
HAUTS-DE-FRANCE



Moyennes glissantes sur 12 mois

Note : la vérification du respect des seuils réglementaires basés sur des moyennes annuelles* s'effectue sur la base de moyennes calculées sur une année calendaire (c'est-à-dire du premier janvier au 31 décembre, en heures TU). Par conséquent, les moyennes présentées ci-dessous ne peuvent pas être utilisées pour contrôler le respect de ces seuils réglementaires.

* Plus d'informations sur : <https://www.atmo-hdf.fr/article/reglementation>

Les moyennes ci-dessous sont calculées sur la période du 01/04/2025 au 31/03/2026 (inclus) :

Benzène	: 0.91	µg/m ³
Toluène	: 0.69	µg/m ³
Ethylbenzène	: 0.27	µg/m ³
O-Xylène	: 0.33	µg/m ³
M + P-Xylène	: 0.69	µg/m ³